###### REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE

###### Union-Discipline-Travail

------------------------

------------------------

###### MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

-----------------------

######  UNITE DE GESTION DU PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS

---------------------------



##### Banque Mondiale Crédit IDA N° 5648-CI

**ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES NOUVEAUX CONSULTANTS AGENTS COMMUNAUTAIRES POUR L’ENCADREMENT DES 15 000 MENAGES BENEFICIAIRES ADDITIONNELS DES 04 NOUVELLES REGIONS DU PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS**

MANUEL DE FORMATION A L’INITIATION SUR LA METHODOLOGIE AVEC



**MARCORY im. Annexe Pharm.Ste Thérèse Tel : (225) 21 26 36 34/ Fax 21 26 31 57 Email :** **forscot@gmail.com** **– site :** [**www.cabinetforscot.com**](http://www.cabinetforscot.com/)

#### Table des matières

1. [QU’EST-CE QU’UNE AVEC ? 3](#_bookmark0)
2. [ORIGINE des AVEC 3](#_bookmark1)
3. [DIFFERENCE ENTRE AVEC et IMF 4](#_bookmark2)
4. [POURQUOI LES AVEC AU SEIN DU PROJET FILET SOCIAUX ? 4](#_bookmark3)
5. [SCHEMA DE FONCTIONNEMENT D’UNE AVEC 5](#_bookmark4)
6. [DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE D’UNE AVEC 6](#_bookmark5)
7. [ACTIVITES PRELIMINAIRES EN VUE D’INSTALLER UNE AVEC DANS LE CADRE DU PROJET FILET](#_bookmark6) [SOCIAUX 10](#_bookmark6)

[ACTIVITES PRELIMINAIRE 12](#_bookmark7)

# QU’EST-CE QU’UNE AVEC ?

##### AVEC signifie ASSOCIATIONS VILLAGEOISES D’EPARGNE ET DE CREDIT

Une Association Villageoise d’Épargne et de Crédit est une association qui réunit entre 25 et 30 membres et dont les activités principales sont

l’épargne et le crédit.

Les membres cotisent de façon régulière sur la base d’un montant sur lequel elles se sont entendues et, avec l’argent épargné, s’octroient des crédits (prêts).

Les crédits sont accordés en accord avec tous les membres. Le remboursement des crédits se fait avec un intérêt qui augmente le montant disponible dans la caisse.

À la fin du cycle, les membres se répartissent l’argent. Chaque membre récupère son épargne cotisé avec un gain supplémentaire à la différence des tontines où le participant récupère que son épargne au bout de la période, souvent diminué par des frais de gestion de la tontine.

Les AVEC sont destinées aux populations démunies ayant des revenus irréguliers, qui représentent un risque élevé pour les IMF. Elles offrent à leurs membres des services financiers à faible coût, reposant sur le

principe d’une mise en commun des fonds. À ce titre, elles contribuent de façon déterminante à répondre aux besoins des hommes et des femmes qui souhaitent accéder à des services financiers pour gérer les liquidités de leur ménage, faire face aux événements de la vie, ou investir dans des activités permettant de générer un revenu limité. Par ailleurs, les AVEC permettent à leurs membres, indépendamment de leur situation géographique ou financière, de mobiliser des capitaux locaux peu importants, dans des conditions souples, à faible coût et avec un risque très limité.

## ORIGINE des AVEC

Bien que la micro-finance ait permis de démontrer que les populations pauvres pouvaient elles aussi accéder au crédit, elle s’est montrée parfois inaccessible pour certaines des communautés les plus démunies d’Afrique rurale.

En effet le coût élevé des services de micro-finance en Afrique est bien supérieur à celui observé en Asie ou en Amérique latine. De plus Les institutions de micro-finance (IMF) ont tendance à imposer des conditions de crédit rigides dont les montants accordés sont largement supérieur aux montants moyen des crédits sollicités pour une activité génératrice de

revenus exercée à l’échelle d’un village est de moins de 20 dollars (10 000 FCA environ). Enfin, rares sont les IMF qui proposent des services

d’épargne, souvent les plus demandés en Afrique rurale.

Pour combler ces lacunes, le modèle axé sur l’épargne, appelé Association villageoise d’épargne et de crédit (AVEC), a été mis au point par CARE International à Maradi, au Niger, en 1991.

Les AVEC ont été créées Initialement destinée aux femmes analphabètes et extrêmement pauvres des zones rurales, cette méthodologie a évolué

au fil des années ; elle est aujourd’hui mise en œuvre dans les populations alphabétisées et analphabètes des zones rurales, des villes et campements périurbains, et des bidonvilles urbains.

## DIFFERENCE ENTRE AVEC et IMF

L’objectif premier d’une AVEC est d’offrir des possibilités d’épargne et de crédit simples aux communautés privées de services financiers officiels. Dans les régions où des IMF existent, les AVEC peuvent s’avérer extrêmement complémentaires. Les membres des AVEC peuvent aussi être clients d’une IMF et vice versa, et choisir différents services pour satisfaire différents besoins. Les membres des AVEC peuvent potentiellement intéresser les IMF, puisqu’ils ont une solide expérience en matière d’épargne, de gestion financière et d’investissement. Souvent, à mesure que les AVEC se développent et commencent à exercer des activités plus profitables, elles ont besoin de fonds que ne peut leur

procurer l’AVEC. Les IMF représentent alors une transition naturelle vers des financements plus importants.

### POURQUOI LES AVEC AU SEIN DU PROJET FILET SOCIAUX ?

Ce projet vise à améliorer les revenus des ménages pauvres vivant dans les zones rurales par l’octroi de transferts monétaires qui devra permettre aux ménages ciblés d’améliorer leur consommation de base, faciliter leur accessibilité aux services sociaux de base et améliorer leur productivité de différentes façons.

La méthodologie AVEC offrent aux membres bénéficiaires la possibilité d’épargner régulièrement de l’argent en toute sécurité, puis d’emprunter dans le but de renforcer ou de créer une activité génératrice de revenus (AGR). Elle permet aussi aux membres bénéficiaires d’avoir accès et de contrôler leurs ressources afin d’améliorer leurs revenus ce qui leur permettra de jouer un rôle actif dans le développement de leurs communautés respectives.

En intégrant l’outil AVEC, le projet filet sociaux permettra aux ménages bénéficiaires de pérenniser leurs revenus tout en le renforçant.

# SCHEMA DE FONCTIONNEMENT D’UNE AVEC

1.

CREATION DU GROUPE AVEC

2.

MISE EN COMMUN DE L’EPARGNE PAR ACHAT

HEBEDOMADAIRE DE PARTS

3.

EMPRUT TOUS LES MOIS AU BOUT DE 3 MOIS POUR AGR OU CONSOMATIONS DOMESTIQUES

5.

PARTAGE DE L’EPARGNE ENTRE LES MEMEBRES EN

FIN DE CYCLE 4.

REMBOURSEMENT DES

EMPRUNTS AVEC INTERETS

Description du schéma de fonctionnement :

PHASE

PREPARATOIRE

PHASE

INTENSIVE

PHASE DE

DEVELOPPEMENT

PHASE DE

MATURITE

La méthodologie des Associations Villageoises d’Épargne et de Crédit fonctionne globalement de la manière suivante :

* Pendant 1 à 3 mois, Les membres épargnent en achetant entre 1 et 5 parts à chaque réunion hebdomadaire. La valeur d’une part est décidée par l’AVEC au début de chaque cycle.
* Les membres peuvent décider d’avoir une Caisse de Solidarité qui sert à accorder de petites subventions (avec ou sans remboursement) quand des membres sont en situation de détresse.
* Le Fonds de Crédit comprend l’argent des parts d’épargne et les bénéfices tirés des prêts (frais de service). Au début de chaque cycle, les frais de service pour prêts sont déterminés par les membres sous la forme d’un pourcentage mensuel. (Généralement entre 5% et 10%).
* Les membres ont le droit d’emprunter jusqu’à un maximum de 3 fois la valeur de leurs épargnes.
* Les prêts sont obtenus et remboursés une fois toutes les 4 semaines au bout de 2 ou 3 mois d’épargne. Tous les prêts doivent être remboursés dans un délai maximal de 12 semaines pendant le premier cycle en général mais le délai peut être changé par les membres en début de chaque cycle.
* Toutes les transactions de l’AVEC sont réalisées devant les membres au cours des réunions afin d’assurer une plus grande transparence et maintenir la confiance entre les membres.
* Chaque membre possède un carnet de compte où sont notés l’achat de part et les crédits en cours.
* En vue de garantir que des transactions n’ont pas lieu en dehors des réunions de l’Association, l’argent et les carnets de comptes sont gardés dans une caisse fermée par trois cadenas. Les trois clés sont détenues par trois membres de

l’Association, qui ne font pas partie du Comité de Gestion. Cette mesure est très importante car elle permet de prévenir la falsification des enregistrements des parts achetées par les membres ainsi que leurs registres de prêts.

* A la fin de chaque cycle annuel, tous les crédits en cours sont recouverts et le Fonds de Crédit est réparti. Le Fonds de Crédit (qui inclut les bénéfices tirés des prêts) est divisé par le nombre total de parts achetés par les membres pendant le cycle afin de calculer la valeur d’une part. Chaque membre reçoit ensuite sa portion de fonds selon le nombre de parts qu’il a achetées.

# DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE D’UNE AVEC

* 1. LE CYCLE AVEC

Un cycle d’activité AVEC est 09 à 12 mois repartie comme suit :

* 1. LES ACTEURS DE L’AVEC

La mise en œuvre des AVEC, outre les membres, se base sur des Personnes de confiances qui peuvent aider sa création et son suivi. Ce sont des personnes volontaires qui peuvent ou pas faire partie du groupe. Ils sont identifiés par les membres de l’association, si possible au sein de la communauté. Ce sont :

**Promoteurs de groupe (PDG)** : s’ils ont en charge une AVEC

**Facilitateurs (FC)** : s’ils sont chargé de plus de 2 groupes dans des localités différentes proches (environ 5 Km de rayon).

L’ORGANISATION DE L’AVEC

L’association est composée de trois grands organes : L’assemblée générale, Le comité de gestion et le comité de contrôle.

**L’Assemblée Générale (AG) :** Elle est l’organe suprême. Composée de tous les membres de l’association elle dispose de tous les pouvoirs décisionnels.

**Le Comité de Gestion (CG) :** C’est un groupe de personnes élues en AG parmi les membres et par les membres pour assurer la gestion de l’association. Il est composé d’au moins trois (3) personnes dont 1 présidente, 1 secrétaire, 1 trésorière.

**Le comité de contrôle ou de surveillance (CC) :** Élu en AG, les membres de ce comité sont composés d’une présidente et de deux compteurs (ou compteuses) qui contrôlent les montants des différentes opérations de la caisse et gardent chacune une clé de la caisse.

* 1. ACTIVITÉS D’UNE AVEC CAS D’UN CYCLE DE 12 MOIS

|  |  |
| --- | --- |
| 1. PHASE PREPARATOIRE | DUREE |
| N° | ACTIVITE | *INFORMATION ET SENSIBILISATION* | 1 Mois |
| OBJECTIF | CIBLE |
| 1 | Présentation du projet aux leaders communautaires | Acceptation de l’activité AVEC dans les villages respectifs | les chefs traditionnels et les leaderscommunautaires | 1 H |
| 2 | Sensibilisation de la communauté | Information et compréhension de l’activité AVEC | la communauté et les groupes cibles | 1 H |
| 3 | Constitution des groupes potentielsd’AVEC | Faciliter le choix des membres et despromoteurs de groupe | Les bénéficiaires membres | 1 H |
| 4 | Promouvoir leleadership, l’entente et l’organisation | Préparer les élections des différents comités | Les membres de l’AVEC | 1 H |
| 5 | Élection des comités | Mise en place descomités décisionnels | le groupe AVEC | 1 H30 |

|  |  |
| --- | --- |
| 2. PHASE INTENSIVE | DUREE |
| N° | ACTIVITE | *FORMATION DES AVEC* | 4 Mois |
| OBJECTIF | CIBLE |
| 6 | Identification et sélection des promoteurs ou des facilitateurs Communautaires | Identifier des personnes de confiance qui aideront à la création et au suivides AVEC | Les promoteurs de groupe (PDG) et les facilitateurs communautaires (FC) | 1 Semaine |
| 7 | Séminaire de formation des PDG et des FC | Transférer les compétences nécessaires aux promoteurs sur leprocessus de AVEC | Les PDG et les FC | Deux ateliers de formation de 03 jours chacun |
| 8 | Réunions de formation - par lesPDG et les FC | Formation des membres des AVECsur la méthodologie | les membres des associations | Hebdomadaire |
| 9 | Évaluation à mi- parcours des associations | Apprécier la compréhension de la méthodologie AVEC auprès des membres et la qualité de la formation délivréepar les PDG et FC | Les associations | 1 H |
| 10 | Formation en entreprenariat et en élaboration desplans d’affaires par le projet | Renforcer les capacités des bénéficiaires pour lamise en place de micro entreprises | Les membres des associations | 1 Semaine |
| 11 | Évaluation de changement de phase | Apprécier le fonctionnement et l’autonomie des associations avant que ceux-ci passentde la phase intensive à la phase dedéveloppement. | Les membres des associations | 1 H |

|  |  |
| --- | --- |
| 3. PHASE DE DEVELOPPEMENT | DUREE |
| N° | ACTIVITE | *AUTONOMISATION DES ASSOCIATIONS* | 4 Mois |
| OBJECTIF | CIBLE |
| 12 | Suivi des associations | Corriger les dysfonctionnements | Les associations | Visite Chaque 2 |
|  |  | éventuels de la gestion des |  | semaine |
|  |  | associations |  | pendant 4 |
|  |  |  |  | mois |
| 13 | Évaluation de changement de phase | Apprécier le fonctionnement et | Les membres des associations |  |
|  |  | l’autonomie des |  |  |
|  |  | associations avant que |  | 1 H |
|  |  | ceux-ci passent de la phase |  |  |
|  |  | de développement à la |  |  |
|  |  | phase de maturité. |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 4. PHASE DE MATURITE | DUREE |
| N° | ACTIVITE | *INFORMATION ET SENSIBILISATION* | 1 Mois |
| OBJECTIF | CIBLE |
| 14 | Suivi des associations | Corriger les dysfonctionnements éventuels dans la gestion des associations | Les associations | 3 mois avec des visites de suivi unfois/mois |
| 15 | Audit | Vérifier les données financières et les opérations des fonds de caisse afin de préparer les membres aupartage des fonds | Les associations | 2h- voire plus selon les besoins |
| 16 | Pérennisation et promotion des AVEC | Donner les orientations et conseils aux membres pour la reprise d’un nouveaucycle | Les associations | 1 H |
| 17 | Répartition des fonds et reprise d’un nouveau cycle | Apprendre aux membres à faire le partage des fonds de caisse et à se préparerpour un nouveau cycle. | Les associations | 2 H |
| 1 | Capitalisation | faire le bilan et capitaliser les expériences et les leçonsapprises | les PDG, FC et leaders desAVEC | 4 H |

# ACTIVITES PRELIMINAIRES EN VUE D’INSTALLER UNE AVEC DANS LE CADRE DU PROJET FILET SOCIAUX

La mise en œuvre d’une AVEC nécessite une formation approfondie des Consultants Agents Communautaires **(CAC)** qui seront chargés d’accompagner la mise en place des **AVEC**.

Avant cette étape importante, les activités préliminaires suivantes pourront être déroulées par les CAC :

* Présentation du projet aux leaders communautaires ;
* Sensibilisation de la communauté ;
* Identification des groupes potentiels d’AVEC.

Pour faciliter leur mise en œuvre, il sera nécessaire d’identifier les actions et la méthodologie à déployer. Pour ce faire, il appartiendra à chaque CAC de déterminer la stratégie la plus adapter au contexte local. Ils devront par ailleurs retenir les points suivants :

* Les conditions de constitution de groupe AVEC
* Les personnes qui souhaitent constituer une AVEC doivent créer des groupes de 15 à 25 membres avant la réunion suivante.
* Les membres du groupe doivent être honnêtes, fiables et dignes de confiance.
* Les membres doivent être en mesure d’assister aux réunions hebdomadaires et d’épargner chaque semaine.
* Les membres doivent vivre dans la même communauté ou le même village.
* Les avantages de l’AVEC

Les AVEC permettent aux membres d’épargner et d’emprunter en toute flexibilité.

* Les membres obtiennent un rendement d’épargne attractif, de 30 à 40 % en moyenne.
* Il n’y a pas de dépôt minimal obligatoire, de frais cachés ou de procédures

compliquées pour accéder au crédit, comme c’est le cas avec les banques ou les IMF.

* Les AVEC peuvent aider les membres lorsqu’ils sont confrontés à un décès, la maladie ou tout autre événement malheureux, ou lors des événements heureux (une naissance, un mariage).
* Les AVEC sont ouvertes à tous, indépendamment du niveau d’alphabétisation des membres

Quelques succès des AVEC en Côte d’Ivoire

CARE : 93 AVEC dominé par les femmes du département de GUEYO ont collecté 55 million de francs CFA en 2017.

CARE disposent d’un réseau national et international d’AVEC

IRC : L’IRC a mis en place des AVEC dans huit pays, et prévoit de déployer son programme dans le monde.

Dans l’ouest avec la PRISE, IRC a installé en réseau d’AVEC. En 2019, IRC a

accompagné à la mise en œuvre d’une AVEC dans le village de NAFANA (Kong.)

**QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES LORS DES REUNIONS**

Cette communauté est particulièrement démunie ; comment voulez-vous que les habitants épargnent ?

L’épargne peut prendre de nombreuses formes, et tous, y compris les personnes les plus défavorisées, peuvent épargner d’une façon ou d’une autre. Dans le

cadre des AVEC, l’importance de l’épargne est déterminée par le groupe. Tous les membres ne doivent pas nécessairement épargner la même somme chaque

semaine. À titre d’exemple, l’IRC a mis en place des AVEC avec succès dans des communautés extrêmement démunies, et ce dans de nombreux pays du monde. Nous sommes convaincus qu’avec quelques efforts, les AVEC peuvent également fonctionner dans votre communauté.

Fournissez-vous un prêt ou une subvention ?

Non, nous ne fournissons ni prêt ni subvention. Nous apprendrons aux membres à gérer leurs activités de façon autonome. Comme le dit le proverbe : « Quand un homme à faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ».

Quelle est la différence entre une AVEC et une institution de micro finance (IMF) ?

Les AVEC sont des groupes communautaires dont l’épargne constitue la source des crédits. Les petits crédits octroyés aux membres individuels sont remboursés avec des intérêts, partagés entre les membres du groupe. Les IMF octroient souvent des crédits groupés et conservent les intérêts pour couvrir leurs coûts

d’exploitation.

Avec combien de groupes allez-vous travailler ? Comment sélectionnerez-vous les groupes ?

Nous aimerions former autant de groupes que nécessaire pour servir la communauté. Cependant, si les besoins sont plus importants que nos capacités actuelles, nous sélectionnerons de façon aléatoire les groupes qui seront formés au cours de la première année du programme. L’année suivante, nous étendrons notre programme en conséquence.

# ACTIVITES PRELIMINAIRE

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ACTIVITE | OBJECTIF | CIBLE | QUELLE ACTION ? | COMMENT LA MENER |
|  |  |  | Préparer la | Préparer l’ordre du jour |
| Arrêter la date et l’heure |
|  |  |  | réunion |
| Prendre rendez vous |
|  |  |  |  | Présenter des participants |
| Présentation du projet aux leaders communautaires | Acceptation del’activité AVEC dans les villages respectifs | les chefs traditionnels et les leaders communautaires | Réunion | Présenter l’AVEC |
| Indiquer des Succès de l’AVEC en CI |
| Demander la permission d’intervenir dans la communauté |
|  |  |  |  | Demander d’organiser une séance |
|  |  |  |  | de sensibilisation avec la |
|  |  |  |  | communauté |
| Planifier la séance de sensibilisation |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ACTIVITE | OBJECTIF | CIBLE | QUELLEACTION ? | COMMENT LA MENER |
| Sensibilisation de la communauté | Information et compréhension de l’activité AVEC | la communauté et les groupes cibles | Préparer la séance | Préparer l’ordre du jour |
| Arrêter la date et l’heure |
| Prendre rendez vous |
| Réunion | Présenter des participants |
| Présenter l’AVEC |
| Présenter les avantages de l’AVEC |
| Présenter le cycle Avec |
| Indiquer les conditions deconstitution de groupe AVEC |
| Indiquer le rôle des agentscommunautaires |
| Demander à ceux qui sont intéressé de s’inscrire en groupe |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ACTIVITE | OBJECTIF | CIBLE | QUELLE ACTION ? | COMMENT LA MENER |
| Identification des groupespotentiels d’AVEC | Faciliter le choix des membres et des promoteurs de groupe | Les bénéficiaires membres | Préparer la séance | Préparer l’ordre du jour |
| Arrêter la date et l’heure |
| Prendre rendez vous |
| Réunion avec les groupes potentiels | Présenter des participants |
| Présenter l’AVEC |
| Présenter les avantages del’AVEC |
| Présenter le cycle Avec |
| présenter les conditions de constitution de groupeAVEC |
| Identifier des potentielsbénévoles communautaires |